



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/05/2022

Dossier complet le :

24/05/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0170

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Exploitation du Clos Mirages

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PAILLARD Hervé (Gérant)

RCS / SIRET

8 0 8 7 3 5 2 2 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

Sarl

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Surface de défrichement supérieure à 0,5 ha et inférieure à 25 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Domaine viticole Clos Mirages : 15 ha

Surface des parcelles concernées : 27 982 M2 se répartissant comme suit

- A 2704 : 10 000 M2

- A 2705 : 17 982 M2

Surface défrichée nette : 24 800 M2

4.2 Objectifs du projet

1 Extension des surfaces plantées en vignes

La SECM est inscrite au Casier Viticole numéro 83 079 000 31. L'acquisition de la propriété a été faite en 2019 auprès de la SAFER, avec un engagement d'exploiter les parcelles concernées.

Le terrain objet du défrichement sera planté en vignes (Cinsault).

2 Protection contre l'incendie

L'incendie dramatique du 17 août 2021 est passé à proximité du Domaine (en annexe carte de l'incendie).

La parcelle à défricher est au contact de forêts non entretenues et pouvant brûler très facilement. Elle est sous le vent dominant (Nord Ouest) et ne dispose d'aucune cuve DFCI à proximité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ne nécessitent pas de moyens lourds :

- débroussaillage
- tronçonnage à la main des arbres
- cession à titre gratuit des troncs utilisables en ébénisterie à la société Atmana à Cogolin
- mulching des déchets verts (pas de brûlage)
- dessouchage à la mini-pelle (dans les périodes autorisées)
- enfouissement des souches sous les chemins d'exploitation et tournières
- terrassement conforme au cahier des charges AOP (+/- 1,50 m)

- ensemencement pour apporter de l'azote au sol en 2023
- plantation de vignes (environ 13 500 pieds) en 2024

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La parcelle défrichée est destinée à renforcer une exploitation viticole certifiée Bio par ECOCERT (cf annexe) et contrôlée par l'AVPI (cf annexe).

L'ensemble du domaine est soumis au cahier des charges AOP Côtes de Provence.

Clos Mirages a signé un partenariat de bonnes pratiques forestières avec le CRPF-PACA, avec un plan de gestion de ses parcelles forestières. Les corridors écologiques indiqués dans le plan de gestion sont intégralement conservés et augmentés.

Dans le cadre de sa démarche en viti-foresterie, Clos Mirages réserve 20 % de l'ensemble du domaine à la conservation ou plantation d'arbres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement à déposer auprès de la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher	2,48 ha
Surface de Clos Mirages	15 ha
dont vignes	7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Clos Mirages
2631 chemin de Saint Marc
83310 LA MOLE

Parcelles A 2704 et A 2705

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Massif des Maures
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Clos Mirages ne recourt pas à l'irrigation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Implantation des vignes Est/Ouest, parallèlement au courbes de niveaux pour limiter l'érosion et le ravinement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La cahier des charges de l'AOP Côtes de Provence impose de limiter les déblais ou remblais à 1,50 M
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au contraire, le projet doit améliorer la bio-diversité en créant des continuités écologiques. Sur le Domaine, un étang a été remis en eau pour favoriser la bio-diversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle concernée est classée en Zone Agricole : le projet renforce cette affectation de façon pérenne.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque d'incendie très élevé notamment du fait de l'absence totale d'entretien des parcelles forestières voisines. La création d'une vigne et l'entretien des corridors forestiers permettra de réduire le risque d'incendie sur site et en dehors.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet renforce l'affectation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le défrichement fera l'objet de mesures compensatoires déterminées par la DDTM dans le cadre de l'autorisation de défrichement.

Clos Mirages a d'ores et déjà mis en oeuvre de telles mesures sur des parcelles forestières acquises à cet effet à proximité, dans le Massif des Maures.

Un diagnostic spécifique à la Tortue d'Hermann a été réalisé par SYMBIODIV en 2022 qui a émis des recommandations en faveur de la faune et de la flore en général. Ces recommandations sont intégrées dans l'annexe jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne me paraît pas justifiée :

- Le terrain est fléché de longue date en Zone Agricole/AOP et l'activité forestière a totalement disparu
- Le PLU est récent et les zones agricoles ont été étudiées et acceptées par tous les Services de l'Etat
- Le programme de gestion forestière de Clos Mirages a été approuvé par le CNPF PACA
- La vigne est un excellent coupe-feu

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Carte de l'incendie du mois d'Août 2021
Attestation Ecocert
Attestation AVPI
Contrat CRPF PACA
Diagnostic Tortue d'Hermann

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA MOLE

le

23 Mai 2021

Signature

